
Date: 08.01.2015

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

Fribourg introduit la déclaration d'impôt totalement électronique

FISCALITÉ • *Les 170 000 contribuables fribourgeois bénéficient dès cette année d'un logiciel qui leur permettra d'envoyer leur déclaration en ligne.*



L'Etat espère que 70 000 à 80 000 contribuables profiteront du nouveau logiciel Fritax. Une campagne de promotion a été mise sur pied. VINCENT MURITH

PATRICK PUGIN

Fritax permet, depuis 2004, aux contribuables fribourgeois de remplir leur déclaration d'impôt sur leur ordinateur. Et le logiciel séduit: ils sont déjà plus de 100 000 à l'utiliser. Mais jusqu'ici, il fallait toujours imprimer les

documents, y adjoindre les pièces justificatives et envoyer le tout par la poste. Une corvée qui peut désormais appartenir au passé: dès cette année 2015 en effet, le Fritax nouveau permet de déposer la déclaration par

voie électronique. «Nous estimons que 70 000 à 80 000 contribuables devraient le faire», a articulé hier devant la presse Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions (SCC).

Pour le directeur des Finances Georges Godel, cette possibilité offerte aux Fribourgeois est une manière de répondre à l'augmentation constante du nombre de contribuables - de 3000 à 5000 chaque année - tout en contenant les coûts. Grâce à la déclaration électronique, les taxateurs du SCC pourront en effet traiter les dossiers plus rapidement.

Le gain de temps peut être considérable, selon Alain Mauron: ses collaborateurs n'auront plus de document à saisir (donc le risque d'erreur disparaît), à trier et à classer. Ils n'auront par ailleurs plus à se déplacer aux archives pour accéder aux dossiers puisqu'ils seront stockés dans les ordinateurs. D'où cet autre avantage: le gain de place. Actuellement, les archives - le SCC conserve les documents durant dix ans - représentent près de cinq kilomètres! Avec Fritax, fini l'archivage du papier: le système se veut donc écologique.

Plus de pièces à fournir

Le citoyen y trouvera également son compte. Il n'aura pour commencer plus (ou peu) de justificatifs à communiquer à l'administration: «Nous partons du principe qu'il n'y aura plus de documents à transmettre», indique Romain Rochat, chef du projet. Pièce

maîtresse, le certificat de salaire sera livré directement par l'employeur. «Et si le logiciel repère une pièce à fournir, il l'indiquera à l'utilisateur.» Un assistant prend en effet le contribuable par la main pour l'aider à remplir sa déclaration. Qui est ainsi certain de ne rien oublier.

S'il n'y a plus systématiquement besoin de livrer les pièces justificatives, celles-ci doivent cependant être conservées: l'autorité fiscale peut les demander en cas de contrôle. «Mais nous faisons confiance aux contribuables; nous partons du principe qu'ils sont de bonne foi», note Alain Mauron.

Autre nouveauté apportée par Fritax: plus besoin de signer sa déclaration. «Le contribuable recevra une quittance électronique», indique Alain Mauron. Chacun disposera alors de 72 heures pour corriger ses données. Passé ce délai, la déclaration sera considérée comme valablement déposée.

Campagne à 100 000 fr.

Pour inviter les quelque 170 000 contribuables fribourgeois à utiliser Fritax, la Direction des finances investit 100 000 francs dans une campagne de communication. Un montant à mettre en relation avec les économies qui pourront être réalisées grâce à Fritax, souligne Georges Godel. |

> www.fritax.ch